

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1156)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 466

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 62

À la troisième phrase de l'alinéa 8, substituer au mot :

« des »

les mots :

« de toutes les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement renforce le texte, en indiquant que sont visées toutes les clauses de la convention relevant des paragraphes 1° ou 3° de l'article L. 441-7 du Code de commerce